### **DÉCRET**

CHF 3'000'000.- au crédit d'ouvrage de CHF 14'040'000.- accordé par le Grand Conseil le 29 octobre

accordant au Conseil d'État un crédit additionnel de

414.10.040624.1

2019 pour financer l'agrandissement de la station de pompage et l'adaptation du réseau de distribution d'eau du lac alimentant le Campus de Dorigny, pour lutter contre la prolifération de la moule Quagga dans la station de pompage du campus de Dorigny

#### LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'État

décrète

# Art. 1

<sup>1</sup> Un crédit additionnel de CHF 3'000'000.- au crédit d'ouvrage de CHF 14'040'000.- accordé par le Grand Conseil le 29 octobre 2019 pour financer

# Art. 2

<sup>1</sup> Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement" et amorti en 16 ans.

## Art. 3

texte conformément à l'article 84, alinéa1, lettre a) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

<sup>1</sup> Le Conseil d'État est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 4 juin 2024.

Le président du Grand Conseil: Le secrétaire général du Grand Conseil:

L. Miéville

1. Santucci

Date de publication : 18 juin 2024 Délai référendaire : 27 août 2024

l'agrandissement de la station de pompage et l'adaptation du réseau de distribution d'eau du lac alimentant le Campus de Dorigny, est accordé au Conseil d'Etat pour lutter contre la prolifération de la moule quagga dans la station de pompage du campus de Dorigny.